

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne

Séance du 27 septembre 2023

Délibération n° 2023 – 27/09/2023 – 2

Création d'une fondation abritée « Université de Bourgogne »

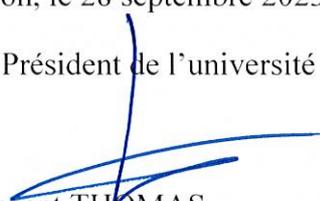
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15 Membres présents : 17 Membres représentés : 4 Total : 21	Refus de vote : 2 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le principe de création d'une fondation abritée « Université de Bourgogne » à la fondation Innovation et transitions.**

Dijon, le 28 septembre 2023

Le Président de l'université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement